



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté n° 2020-313

Portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de PONTOISE

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018 ;

Vu la proposition du maire de la commune de PONTOISE désignant les conseillers municipaux ayant accepté de participer aux travaux de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales ;

Considérant les élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient de nommer, pour la commune de PONTOISE, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans suite au renouvellement intégral du conseil municipal de 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : Suite au renouvellement général du conseil municipal, sont désignés, pour trois ans, en qualité de membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de PONTOISE :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :

- Monsieur François FROMANGE
- Madame Armelle LEGRAND-ROBERT
- Madame Karine LAVENU

- Suppléants : Mesdames Marie-Christine DEJARDIN et Stéphanie PACKERT et Monsieur Mehdi BOUHANNA

Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :

- Monsieur Gérard SEIMBILLE - Suppléant : Monsieur Pascal BOURDOU

Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :

- Madame Sandra NGUYEN DEROSIER – suppléant : Monsieur Gérard BOMMENEL

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de signature.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de PONTOISE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.val-doise.gouv.fr

Cergy-Pontoise, le 21 DEC. 2020

Le préfet
Pour le préfet
Le secrétaire général
Maurice BARATE